

# Tarifs assistantes maternelles

applicables au 1er janvier 2010

Au 1er janvier 2010

S.M.I.C Horaire brut : 8,86 €

S.M.I.C Horaire net : 6,87 €

Multiple du smic horaire au 1/7/09	Tarif horaire brut	Tarif horaire net
2,25	2,49 €	1,93 €
2,5	2,77 €	2,15 €
2,75	3,05 €	2,36 €
2,82	3,12 €	2,42 €
3	3,32 €	2,57 €
3,1	3,43 €	2,66 €
3,5	3,88 €	3,00 €
4	4,43 €	3,43 €
5	5,54 €	4,29 €

indemnité entretien minimum

2,81 € par jour

## Pour information

Au 1er juillet 2009

S.M.I.C Horaire brut : 8,82 €

S.M.I.C Horaire net : 6,84 €

source [urssaf.fr](http://urssaf.fr)

---

### Montant de l'indemnité d'entretien

Cette indemnité, versée par les parents à l'assistante maternelle, n'est pas soumise au paiement des cotisations sociales.

Elle correspond à la prise en charge par les parents des frais relatifs aux achats de jeux et matériel d'éveil, consommation d'eau, d'électricité et de chauffage.

Le montant de l'indemnité d'entretien ne peut être inférieur à 2,81 euros par enfant et par journée de 9 heures (85 % du minimum garanti).